



DECLARATION LIMINAIRE CSAL 1^{er} février 2024

Monsieur le Président,

Face à l'inflation, nous réaffirmons les revendications de FO pour l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minimas sociaux.

Pour FO Fonction publique, 2024 ne peut être une année blanche face à la persistance d'une très forte inflation. Il y a nécessité d'augmenter fortement le point d'indice et revoir positivement les grilles de rémunération.

Et ce n'est pas l'aumône de 5 points d'indice au 1^{er} janvier qui va y suffire.

FO Fonction publique vient d'ailleurs d'écrire au Premier ministre afin de demander une audience sur ce sujet, puisqu'il n'y a toujours pas de ministre de la Fonction publique.

Nous rappelons aussi notre totale opposition à la rémunération au mérite, dont les agents publics n'ont nul besoin.

D'ailleurs, les primes versées à la DGFIP ces dernières années (covid, GMBI pour n'en citer que deux), à la répartition aussi inepte qu'injuste, laissent entrevoir ce que pourrait être une rémunération au mérite à la DGFIP.

En revanche, pour FO, les fonctionnaires attendent de véritables augmentations de traitement et la reconnaissance de leur investissement.

Sur le volet indemnitaire, les agents de la DGFIP attendent toujours une revalorisation pérenne et significative.

Avec l'intersyndicale, FO DGFIP continue inlassablement de revendiquer la revalorisation de l'IMT, celle de la prime de rendement, de la valeur du point ACF, l'attribution de 40 points ACF pour tous, la revalorisation à 50 euros mensuels de l'indemnité de télétravail, l'amélioration des remboursements de frais professionnels et de refuser la rémunération au mérite.

2024 doit être l'heure des comptes pour tous les agents qui font vivre la DGFIP malgré des restructurations et des réformes structurelles incessantes, les vacances d'emplois sur tout le territoire, les suppressions d'emplois qui continuent encore et toujours, les services en sous-effectif permanent, des conditions de travail toujours plus dégradées, les tensions qui se multiplient avec les usagers et parfois les ordonnateurs, nos missions toujours plus fragilisées, le sens du travail qui se dissipe, le virage numérique qui n'évite pas toujours la sortie de route, l'intelligence naturelle qui cède trop souvent et facilement la place à l'intelligence artificielle.

Pour les élus FO, il est urgent de donner un nouveau cap qui soit en cohérence avec les réalités du terrain et surtout de donner du sens à l'action.

Il faut redonner à notre administration les moyens législatifs, budgétaires et humains nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de tous les projets évoqués ces derniers mois : lutte contre la fraude, sécurité des agents, développement de la formation, etc...

Pour FO DGFIP, renforcer la DGFIP, administration permettant le financement de l'ensemble des services publics, c'est renforcer la République !

FO DGFIP ne se départira jamais des valeurs républicaines auxquelles il est attaché et réaffirmera sans cesse son attachement viscéral au service public auquel chacun a droit.

Concernant l'ordre du jour, nous nous étonnons que le CSAL se réunisse sur le Règlement intérieur (RI) alors même que le PV de la Formation spécialisée (FS) du CSAL 67 traitant de ce sujet n'a pas encore été envoyé et encore moins été validé par les élus du personnel.

Nous vous épargnerons une nouvelle explication quant à notre position concernant le RI, discussion que nous avons déjà longuement eu lors de la FS du 20 décembre 2023.

Les élus FO ont formulé de très nombreuses propositions d'amélioration de ce RI, tant dans leur déclaration liminaire qu'au cours de la séance.

Tout comme l'Intersyndicale 67, les élus FO DGFIP 67 attendent donc une prise en compte de leurs légitimes demandes.

Dans le cas contraire, notre vote ne vous étonnera pas.



**FATIGUÉ
D'EN VOIR
DE TOUTES
LES COULEURS ?**

**FO DGFIP SE SYNDIQUER
C'EST PAS BÊTE !**

FO DGFIP, 1ère organisation syndicale de la DRFIP 67

Section FO DGFIP 67

fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr

site local : www.fo-dgfip-sd.fr/067/

site national : www.fo-dgfip.fr/



BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : PRENOM :

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25